Grand Besançon Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 16 mai 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-242500361-20250507-D2025001280-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

BUREAU

Publié le : 16/05/2025

Séance du Mercredi 7 Mai 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 30 avril 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à La City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président (jusqu'à la question n° 21 incluse), puis de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole (à compter de la question n° 22).

Ordre de passage des rapports : 7, 8, 9, 10, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h28

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n° 10), M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 5), M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Yves GUYEN (à compter de la question n° 10), M. Denis JACQUIN, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 22), M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n° 17), Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. François BOUSSO, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Franck RACLOT, M. André TERZO

Secrétaire de séance : M. Nathan SOURISSEAU

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Marcel FELT donne pouvoir à M. Yves GUYEN (à compter de la question n° 10), M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME

Délibération n°2025/2025.00128
Rapport n°6 - Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation- Soutien au projet de la société Interstrap

6

Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation- Soutien au projet de la société Interstrap

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	16/04/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « actions recherche et innovation »	Financement au titre de l'enveloppe Fonds Régional pour l'Innovation gérée par BPI France.

Résumé :
Dans le cadre de la convention signée avec BPI France, le Fonds Régional pour l'Innovation (FRI) permet de financer les projets de Recherche-Développement (R&D) individuels ou collaboratifs portés par les entreprises et/ou les laboratoires de recherche.
A ce titre, le financement du projet porté par la société Interstrap fait l'objet d'une affectation de crédits à hauteur de 18 000 € sous forme d'une subvention dans le cadre du FRI.

Présentation de la société Interstrap

Interstrap constitue un groupe familial indépendant créé en 1977 sur Mamirolle. Le dirigeant est Franck Aubard. L'entreprise est reconnue sur l'intégralité de la chaîne de valeur de la maroquinerie de luxe horlogère et sur sa fabrication de bracelets de montres en cuir précieux. L'atelier de confection installé sur Mamirolle représente l'expertise manufacturière du groupe.
L'effectif du groupe est de 200 personnes dont 60 sur le territoire de GBM. Interstrap c'est également deux filiales implantées en Tunisie et en Italie.
Sa clientèle est constituée majoritairement de grands groupes horlogers industriels renommés dans le Luxe : LVMH, Swatch Group etc...

Présentation du projet

La filière luxe est très sensible et réceptive aux initiatives favorables à l'amélioration environnementale. De nombreuses initiatives dans le domaine du bracelet en cuir avec des tests sur des matières végétales ou alternatives (pomme, ananas, tissu, bois, liège, etc) ont déjà été menées par les divers acteurs de la filière sans transposition à l'échelle industrielle. Ces évolutions sont également portées par des exigences sanitaires /prévention de risque (comme emploi du métal free sans chrome hexavalent, nocif pour la santé...)
Le programme technologique d'Interstrap porte sur la faisabilité de bracelets pour montre constitués d'une matière technique souple et innovante formulée à partir de chutes de cuir précieux.
Celui-ci s'inscrit dans une démarche offensive et ambitieuse en terme d'innovation pour pouvoir proposer à ses clients de nouveaux produits différenciants et respectueux de l'environnement.
Des partenaires technologiques sont déjà trouvés.

La réussite de ce projet permet la création de 5 à 10 postes à horizon 2030 sur Mamirolle et donnera lieu par la suite à des investissements au niveau du parc machine de l'entreprise.

Les modalités financières

Montant de dépenses retenues : 136 965 €
Montant de l'aide € : 68 000 €

Durée du projet : 18 mois
Décision en comité FRI : le 20 mars 2025
Le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté finance une partie du programme portée par la société à hauteur de 50 000 € en subvention.
Le montant de l'aide de Grand Besançon Métropole proposé à INTERSTRAP est de 18 000 € en subvention.

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 18 000 € à la société Interstrap dans le cadre du FRI.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 22 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Nathan SOURISSEAU
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon